



Association LE CABAS

Qui sommes-nous ?

Bonjour ! Nous sommes heureux de vous présenter notre association :

En bref, l'Association Le CABAS fonctionne **en AMAP** (Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne) avec plusieurs **producteurs bio** ou en conversion.

Comme le veut le principe de fonctionnement des AMAP, **les produits sont prépayés** au producteur pour lui assurer un revenu fixe et régulier et **contribuer ainsi à la pérennité de son exploitation**. Le *consom'acteur* bénéficie de produits de **bonne qualité** dont il est sûr de la provenance. En adoptant ce mode de consommation « choisie », il participe aussi à une **démarche de développement durable** en consommant ce que la terre peut donner à chaque saison sans épuiser inutilement les ressources et les fruits de la Terre.

Quel est le fonctionnement ?

Le principe est le suivant : chaque adhérent souscrit le ou les contrats qu'il souhaite. Il n'y a **aucune obligation de souscrire un contrat particulier**.

Pour chaque produit, l'adhérent signe un contrat avec le producteur matérialisant ainsi son engagement qui peut être annuel (légumes, œufs, fromage), saisonnier (fruits...), ou encore ponctuel.

Que proposons-nous ?

A ce jour (**début 2016**), nous sommes en mesure de proposer à nos adhérents :

- des légumes, certifiés bio,
 - de la farine,
 - des œufs certifiés bio,
 - du fromage de chèvre,
 - des pommes, du jus de pommes bio,
 - des fruits rouges, d'été et d'automne
 - de la viande de porc, de volaille, de bœuf, et d'agneau
 - du vin certifié bio,
 - des tisanes bio,
 - du poisson de notre région...
- des ateliers cuisine !



- lessives et produits d'entretien bio
- cosmétiques naturels et bio

Quelques précisions :

Le contrat légumes, « socle » de notre association en place depuis 2008 à travers lequel nous soutenons **la ferme "Biochemins"**. Celle-ci se situe à Clérac au sud de la Charente-Maritime. Nous partageons avec elle des valeurs fortes, formulées ainsi sur son site : "*Engagés en agriculture biologique, certifiés AB, nous recherchons, à travers notre travail de la terre, à respecter la nature et ses habitants.*"

Il s'agit d'un **partage annuel de charges avec, en échange, un partage de la récolte.**

Le panier hebdomadaire est à **26 €** avec des possibilités de partage du panier (1/2 panier hebdomadaire ou 1 panier en alternance tous les 15 jours). Biochemins propose régulièrement des journées « Découverte de la ferme » ou des matinées « Plantations ».

Les œufs viennent de Sainte Hélène (33), d'un élevage bio certifié de poules élevées en liberté. Le prix est de **2,5€ les 6.**

La livraison a lieu tous les 15 jours.

Le fromage de chèvre n'est pas certifié en agriculture biologique mais il nous apporte depuis longtemps entière satisfaction. Diverses formules sont proposées à partir de **8 €** pour 2 ou 4 fromages différents.

La livraison se fait tous les 15 jours.

Pour les viandes (certifiées bio) les tarifs varient de **8,4 €/kg** pour le poulet à **13,7 €/kg** pour l'agneau. Nous proposons également un « contrat agneau ».

Organisation des distributions :

Les livraisons sont effectuées **de 18h à 19h30 le lundi** dans le local qui se situe à côté de la salle des mariages au **château de l'Ermitage**, rue Jean Larrieu à Gradignan (et ce en fonction de la périodicité des contrats).

Tous les adhérents sont appelés selon leurs possibilités à animer 1 à 3 distributions par an, par binômes ou trinômes.



Vous souhaitez plus d'informations :

Vous pouvez nous rencontrer un lundi soir au moment de la distribution (salle du château de l'Ermitage rue Jean Larrieu à Gradignan). Les membres du Conseil d'administration qui seront présents restent à votre disposition.

Ou encore : <http://www.lecabas33.fr>



Vous souhaitez adhérer :

Envoyez alors un mail à :

contact@lecabas33.fr

Vous obtiendrez toutes les informations dont vous avez besoin pour la suite (**adhésion par mail**).

L'adhésion est de **10 € annuels** (tarif 2016).